

DELIBERATION
2023 - SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023 - N° 19

**Nombre de conseillers
en exercice**

En exercice	11
Présents	09
Votants	09

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de Chouday dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame BRANCHEREAU Carole, Maire.

Date de convocation du conseil : 13/09/2023

Présents : Mme **BRANCHEREAU** Carole, Maire, MM. **BARDON** Louis-Patrick, **CHINAULT** Jean-Pierre, **DUBOIS DE LA SABLONIERE** Yann, **GONNET** Arnaud, **LE BIHAN** Hervé, **NORTIER** Thierry, **PERIOT** Didier, Mme **DEMONCEL** Sylvie

Absent ayant donné procuration : néant

Absent excusé : M. **PILLET** Stéphane

Absente : Mme **SABOUREAU** Sophie

Secrétaire de séance : M. **BARDON** Louis-Patrick

SIAEP DU COUSSERON

**Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service
d'eau potable – Exercice 2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire présente le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable – ou RPQS – de l'exercice **2022** concernant le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Cousseron.

A la lecture de ce rapport, on peut faire ressortir les éléments suivants :

- 1 062 habitants desservis
- 588 abonnés domestiques
- 114 722 m³ d'eau produits
- **59 799 m³** d'eau vendus
- L'abonnement au compteur varie entre 68,34 € et 166,26 € HT en fonction du diamètre du compteur [tarifs au 1^{er} janvier 2023]
- Le prix du m³ est fixé à **1,11 € HT au 1^{er} janvier 2023** au lieu de 1,09 € HT en 2022

- Le rendement du réseau en 2021 était de 51,40 %, il est de **59,10 % en 2022**
- La qualité de l'eau est toujours conforme aux exigences de qualité en vigueur sur l'ensemble des paramètres mesurés.

Madame le Maire rappelle que ce rapport est public et qu'il permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **Approuve** le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'alimentation en eau potable du SIAEP du Cousseron pour l'exercice **2022**,
- **Regrette** qu'aucune suite n'ait été donnée aux mises en garde transmises au président du SIAEP du Cousseron concernant certains dysfonctionnements du Syndicat,
- **Constate** que le rendement du réseau d'eau potable est faible et qu'il serait souhaitable d'étudier cet aspect et de tout mettre en œuvre pour résoudre ce problème,
- **Précise** que la présente délibération sera transmise au SIAEP du Cousseron, pour information.

Votes : Pour : 6
Contre : 0
Abstentions : 3

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le secrétaire de séance,
Louis-Patrick BARDON



Le Maire,
Carole BRANCHEREAU



Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
Le 04 octobre 2023

Publié ou Notifié
Le 04 octobre 2023

Le Maire,
Carole BRANCHEREAU

